



Conseil d'établissement n°1 - 5 juin 2018 à 16h00 Compte rendu

Présents :

M. Péméja, Proviseur
Mme Socié, représentante de M. Braz, COCAC
M. Glock, Délégué Consulaire
Mme Pellicant, Provisseur-Adjointe
M. Pelon, Directeur du primaire
Mme Carvajal, Représentante direction primaire MEP
Mme Estrada, Représentante direction secondaire MEP
M. Ortiz, Directeur financier
Représentants des enseignants : Mme Junqua, Mme Dupuich, Mme Coûteaux, M. Vilpoux
Représentants du personnel administratif : M. Araya, Mme Salvatierra
Représentants des parents : Mme Cascante, Mme Paniagua, Mme Echeverría, Mme Dardaine
Représentants des élèves : Mme Morales, Mme Tercero
Comité de Gestion AFCE : Mme Baudier.

Excusés :

Représentants des parents : Mme Salas
Délégués Consulaires : Mme Rabia.

Absents :

Mme Chaves, représentante des enseignants
M. Rigoberto Corrales, Représentant de Monsieur le Ministre de l'Éducation Publique
Supervisora circuito 4 : Mme Elizondo
Délégués Consulaires : M Blois
Mme Weiss, Consul de France
Mme Lucci, représentante du CVL.

Secrétaire de séance :

Antoine Pelon.
Début des travaux du conseil : 16h10

Lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du conseil d'établissement n° 3 du 22 novembre 2017 [pièce jointe n°1].**
2. **Action pédagogique :**
 - a. **Installation du nouveau Conseil d'Établissement.**
 - b. **Bilan de rentrée 2018 (vote pour avis).**
 - c. **Modification au Règlement institutionnel (vote pour approbation).**
 - d. **Campagne 2018 de prise de photo des élèves (vote pour avis).**
 - e. **Compte rendu du conseil d'école n° 1 du 3 mai (information).**
 - f. **Compte rendu du conseil de vie lycéenne n° 1 du 25 mai (information).**
3. **Action administrative :**



- a. Convention avec l'établissement partenaire pour l'échange scolaire avec la France (vote pour avis) [pièce jointe n°2].
 - b. Convention avec l'Alliance Française (vote pour avis) [pièce jointe n°3].
 - c. Renouvellement de la convention avec la FRCR (vote pour avis) [pièce jointe n°4].
 - d. Attributions des indemnités pour missions particulières (IMP) (vote pour avis).
4. Questions diverses à remettre au plus tard le 4 juin à 08h00.
- a. Peut-on avoir un compte-rendu financier de la kermesse ?
 - b. Le contrat avec Newrest arrive à son terme. Sera-t-il renouvelé ? Pour combien de temps ?
 - c. Le changement de banque (BNCR--->BAC) s'est fait sans consultation/information des personnels. Pourquoi un tel changement ? Est-il obligatoire ?
 - d. Qu'est-il prévu de faire concernant les poubelles à l'extérieur du lycée ?
 - e. Est-il prévu de créer un passage piéton aux abords du lycée ?
1. Approbation du compte rendu du conseil d'établissement n° 3 du 22 novembre 2017 [pièce jointe n°1]

Nb de votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Le compte rendu est adopté.

2. Action pédagogique :

a. Installation du nouveau conseil d'établissement

Le Proviseur rappelle l'importance de cette instance représentative. Le CE est une instance officielle dont l'existence et le bon fonctionnement est l'un des éléments de l'homologation avec l'AEFE. Différents niveaux de décisions ou avis sont prises. Toutes les délibérations sont confidentielles.

Le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'établissement et les félicite pour leur élection. Depuis trois ans le Lycée bénéficie d'une liste complète de représentants des parents d'élèves. Le taux participation aux élections des représentants est stable : 10,5% des parents ont exprimé leur vote au CE, ce qui est mieux que la participation aux Assemblées Générales de l'AFCE, 19,2% pour le conseil d'école. Pour référence, il est de 35% en collège environ en France et 5% en lycée professionnel.

Les postes à pourvoir sont les suivants :

CHS	Titulaires	Suppléants
2 représentants des parents	Melissa Salas Yessenia Cascante	Alejandra Fernández
1 représentant des enseignants du 1 ^{er} degré	Amina Junqua	Delphine Coûteaux
1 représentant des enseignants du 2 ^o degré	Jérémie Vilpoux	Christine Dupuich

Ces deux représentants viendront compléter les autres membres composés du Proviseur, Provisseur-Adjointe, Directeur Financier, Directeur d'Ecole, Agent Chef, 2 représentants des élèves (membres du CE) et 2 représentants des personnels administratifs.

La prochaine réunion de ce conseil aura lieu le **13 juin à 16h00**

Les deux commissions issues de la CHS seraient composées des parents suivants :



Commission transports	Titulaires	Suppléants
2 représentants des parents	Emilie Dardaine	Isabelle Brenes
	Laura Echeverría	

Commission hygiène et nutrition	Titulaires	Suppléants
2 représentants des parents	Emilie Dardaine	Isabel Brenes
	Melissa Salas	Alejandra Fernández

Conseil de discipline	Titulaires	Suppléants
Un CPE désigné par le chef d'établissement	Marilyn Pellicant	
4 représentants des personnels enseignants avec suppléants	María Chaves Brigitte Besses Christine Dupuich Jérémy Vilpoux	Amina Junqua Delphine Coûteaux
1 représentant des personnels administratifs	Luis Carlos Araya	Eugenie Salvatierra
2 représentants des parents	Melissa Salas Aisha Acuña	Isabelle Brenes Yessenia Cascante
3 représentants des élèves désignés par les élèves élus au conseil d'établissement, parmi les délégués des élèves élus au CVL.	Dione Villalobos Sebastián Jaén Antú Quirós	Lorenzo Mazzela di Bosco María Fernanda Cabezas

Ces représentants viendront compléter les autres membres composés du Proviseur, Directeur Financier.

CVL	Titulaires	Suppléants
2 représentants des parents	Andrea Carboni Paola Valerín	Aisha Acuña

Commission de formation continue :	Titulaires	Suppléants
2 représentants des professeurs du primaire (volontaires désignés et mandatés par les représentants élus au CE de leurs collèges respectifs)	Amina Junqua Delphine Coûteaux	Franck Lelarge
2 représentants des professeurs du secondaire (volontaires désignés et mandatés par les représentants élus au CE de leurs collèges respectifs)	Christine Dupuich Jérémy Vilpoux	Myriam Salomon
2 représentants des autres catégories de personnels	Luis Carlos Araya Eugenie Salvatierra	

Ces 6 représentants s'ajoutent aux autres membres de droit : Chef d'établissement, directeurs du primaire et du secondaire, directeur financier.

Commission de bourse AFCE :

La commission de bourse de l'AFCE étudie toutes les demandes d'aide à la scolarité formulées par les familles. Parmi les membres de la commission, siège un représentant des parents, nommé pour deux ans, qu'il soit élu ou non la deuxième année. Depuis l'an passé, Madame Paniagua assure cette fonction, et poursuivra dans ce travail important jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le proviseur profite de cette occasion pour annoncer qu'à partir de la 4^{ème}, des bourses partielles d'excellence ont été réfléchies dans le nouveau règlement, qui représenteront un certain pourcentage de l'enveloppe des bourses. Les bourses économiques restent en place et restent la priorité. Les représentants des professeurs souhaitent plus de précisions sur les critères qui seront choisis pour récompenser les élèves (les félicitations seraient insuffisantes pour départager les



meilleurs élèves), et émettent des doutes sur le système de bourses d'excellences, qui pourtant existent pour les élèves de terminale souhaitant accéder aux études supérieures en France. La bourse sur critère économique n'est pas incompatible avec la bourse d'excellence précise la représentante du comité de gestion, et ces deux bourses peuvent donc être cumulatives.

Le Conseiller consulaire pense que l'effort doit être porté sur les nouveaux entrants venant d'établissements publics bilingues méritants qui n'ont pas nécessairement les moyens financiers de supporter la charge financière. Le Proviseur précise justement que cette porte d'entrée a été aussi incluse dans ce nouveau projet de règlement de bourse, pour favoriser les entrées parallèles.

La représentante de la junta remercie l'assemblée des réflexions apportées et précise qu'il s'agit d'un brouillon, qui demande à être encore poursuivi.

Commission de bourse AFCE	Titulaires	Suppléants
1 représentant des parents	Tatiana Paniagua	Andrea Carboni

Commission de bourse AEFE :

Cette commission est convoquée par le service consulaire de l'Ambassade. Il y a deux réunions par an, réalisées en français. Il s'agit d'étudier les demandes de dossier de bourse formulés par les familles françaises auprès de l'AEFE. Bien entendu, l'attribution de bourse n'est pas automatique, et une étude approfondie de la situation économique et sociale de chaque famille demandeuse est réalisée. Ces bourses peuvent couvrir la scolarité mais aussi les transports, la demi-pension, les coûts de matériels scolaires.

Commission de bourse AEFE	Titulaires	Suppléants
1 représentant des parents	Emilie Dardaine	
1 représentant des personnels	Franck Lelarge	Jérémy Vilpoux

Commission consultative de recrutement local :

Cette commission fait partie des accords passés entre l'AEFE et l'AFCE dans le cadre de la convention qui lie les deux organismes. Cette commission consultative a pour but de consulter les représentants élus du personnel de droit local pour les nouveaux contrats envisagés par l'AFCE.

Commission consultative de recrutement local	Titulaires	Suppléants
1 représentant des personnels enseignants	María Chaves	Sophie Féral
1 représentant des personnels administratifs	Eugenie Salvatierra	

b. Bilan de rentrée 2018 (vote pour avis)

- Nombre d'élèves

964 élèves avaient été envisagés pour cette rentrée 2018. Nous en avons finalement 939, contre 924 en 2017. En 5 ans, l'établissement a gagné 100 élèves environ, ce qui est une bonne nouvelle. Mais le Franco est loin de faire le plein. Les effectifs en 5^{ème} sont faibles et il est possible que la montée pédagogique se fasse sur deux classes et non 3. Le CM2 avec 64 élèves pour 3 classes n'a pas non plus fait le plein. Le Conseiller consulaire fait part de son intérêt quant à l'intégration d'élèves méritants en 6^o. Le proviseur indique qu'une réflexion est menée pour définir un programme d'intégration du CE2 à la 2^{nde}, incluant les dispositifs internes et externe, comme le recours à l'Alliance Française, par exemple. Nous remarquons toutefois un début de renforcement des effectifs en maternelle ce qui est très positif. Les deux journées portes ouvertes organisées en vue de la rentrée 2019 ont fait largement le plein. A ceci s'ajoute la création du service des « Poussins », équivalent à un niveau de TPS mais pouvant accueillir des élèves de 2 ans dans un cadre plus adapté qui évoluera lors des rentrées suivantes avec de nouveaux services. De même, nous travaillons aussi à un modèle de service de garderie pour les élèves de maternelle qui devrait ouvrir en 2019, au bénéfice des familles de maternelle, rendant encore plus attractive notre école.



- **Résultats aux examens**

Il est rappelé que les résultats aux examens ont été très bons, même si les résultats au bac n'atteignent pas ceux de 2015 ou 2013 (37 bacheliers, dont 5 mentions TB et 7 mentions B). Le Proviseur attire toutefois l'attention des membres du Conseil d'Établissement sur l'évolution des résultats aux épreuves anticipées. Un tableau est présenté. On peut y constater l'amélioration en 3 ans des résultats aux épreuves anticipées qui sont maintenant bien meilleurs qu'en France. Cette information toutefois devra être observée sur le long terme. Les membres du conseil s'interrogent sur la pérennité de la convention portant sur la reconnaissance des diplômes : cette année la situation semble s'être compliquée avec la UCR qui demande la bibliographie des programmes.

- **Formation continue**

8900 USD sont investis dans la formation interne du lycée cette année. Un effort particulier est porté sur l'apprentissage des langues espagnole et française. Mais aussi informatique, administratif, et de sécurité. Du côté des stages organisés dans le cadre du PFCP de la zone AMLASUD, 31 formations, dont la plupart de 3 jours sont proposées. Un stage de philosophie a eu lieu du 21 au 23 mars au LFC. A ceci s'ajoutent des visites pédagogiques dans notre établissement : l'IEN de zone est venue ainsi qu'un conseiller d'orientation de l'AEFE, et 3 visites d'EEMCP2 sont prévues en Mathématiques, SVT et Histoire Géographie.

- **50^{ème} anniversaire**

Le Lycée fête ses cinquante ans. Cette célébration était tournée vers nos anciens élèves, mais aussi vers le futur puisque nous avons inauguré la piste d'athlétisme et célébré la future modernisation des infrastructures.

- **Travaux**

Le Ministère de l'Éducation Publique est en train de concrétiser les nouveaux accords signés entre la France et le Costa Rica. L'engagement écrit a été réalisé visant à rénover le restaurant scolaire, la bibliothèque, et à agrandir toutes les salles de classes de l'élémentaire et du secondaire. Normalement, il devrait y avoir un nouvel espace de restauration à la prochaine rentrée. Occasion de remercier les actions diplomatiques pour leur engagement en ce sens.

Le fonds français est encore en cours d'exécution : la réflexion porte sur l'amélioration des façades de l'entrée et de la route nationale. L'objectif est de ne pas proposer plus d'espace de parking qu'actuellement.

Il est porté également toujours une vigilance soutenue à l'évolution de notre quartier : les voies sur la route nationale ne sont pas encore tracées, nous ne savons pas si nous pourrions bénéficier d'un passage piéton protégé dans notre zone. Pour la Union, et après deux courriers et un entretien avec la municipalité, nous espérons toujours que le caniveau qui nous borde pourra être couvert.

La piste : il manque le tartan, qui doit être déposé (en une semaine) une fois que l'asphalte s'est reposé (6 semaines). Il ne doit pas pleuvoir lorsque le tartan est réalisé. Le Conseiller Consulaire précise la nécessité de couvrir l'espace interne de la piste d'athlétisme (terrains de basket).

- **Informatique**

Le Lycée a poursuivi ses investissements en matière d'informatique et réseau. 25 portables pour la salle Sant, remplacement de 25 portables pour l'élémentaire (au lieu de 15), 15 portables de plus en laboratoire de secondaire, wifi en maternelle et changement de tous les PC de cette zone, tous les PC de l'élémentaire ont été changés, 4 PC de plus en salle des professeurs, changement des switch du lycée prévu.

Pronote en ligne.

Le service impression est amélioré : les copieurs peuvent bien mieux gérer les utilisateurs. Les impressions peuvent être lancées de tous les ordinateurs du Lycée et récupéré sur le copieur que l'on veut, quand on veut. L'effort est maintenu sur les moyens informatiques. Le proviseur remercie l'association pour ces investissements importants. Le rôle des deux conseillers en technologies de



l'information et de la communication (COTIC) et de l'ingénieur informatique du lycée est prépondérant. Une proposition du Conseiller consulaire serait de travailler sur une convention entre l'entreprise informatique et la communauté éducative pour que des achats effectués par des membres de cette communauté puissent permettre au lycée de bénéficier de bons prix. Le directeur financier est d'accord et prend en charge ce dossier.

• **Les activités extra-scolaires**

Toujours aussi vivace, 400 élèves participent à 25 clubs différents. Des sélections sportives supplémentaires en football -13, s'ajoutent aux sélections masculines et féminines déjà existantes, et une nouvelle en athlétisme. L'opération des samedis verts est ouverte à des activités nocturnes (*tardes verdes*) : mardi handball, mardi et jeudi rugby.

Le bilan de rentrée est proposé au vote pour avis :

Nb de votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Le bilan de rentrée 2018 est adopté.

c. Modification au Règlement institutionnel (vote pour approbation)

Lors du CE du 17 novembre dernier, le CE avait adopté une mise en cohérence du texte actuel avec les textes réglementaires français. A cette occasion, il avait été annoncé qu'il était important que les effectifs maximums par classe augmentent. Le directeur adjoint de l'AEFE a également insisté sur ce point lors de sa visite dans l'établissement lors du cinquantenaire.

Le Proviseur présente un tableau de l'évolution prévue. Le nombre d'élèves par classe est plafonné à 26, deux situations particulières sont mises en avant :

- Les Poussins : 20 élèves maximum si nous n'avons pas de 2^{ème} assistante maternelle.
- Petite section : 26 élèves maximum si nous disposons d'une salle de sieste.

Une représentante des enseignants du premier degré souligne la nécessité de disposer d'un espace adapté pour le change des élèves inscrits en poussins, nécessitant des changements de couche. Le directeur s'engage à l'adaptation du mobilier aux conditions particulières de ce niveau, tout comme l'adaptation du mobilier dans les salles de MS et GS si plus d'élèves sont reçus.

Concernant la salle de sieste, actuellement, les élèves des trois classes de Petite Section travaillent, mangent et dorment dans la même salle de classe. Ces locaux inadaptés ont été soulignés par l'Inspectrice de l'Education Nationale. Dans ses rapports d'inspection d'août 2016 et d'octobre 2017, elle recommande la mise en place d'une salle de sieste, tout comme une distinction avec le lieu de prise de repas. Ces améliorations permettraient à 12 élèves supplémentaires de bénéficier de trois ans de maternelle et d'apprentissage du français au lieu de seulement 1 ou 2 années si ces mêmes élèves étaient inscrits seulement en MS ou en GS.

Il appartient au comité de gestion de décider de la mise en place des nécessités à cette évolution des effectifs :

- Une ASEM supplémentaire
- Une salle de sieste
- Et l'accomplissement d'un restaurant scolaire adapté aux besoins des plus jeunes.

La modification des effectifs dans le règlement institutionnel est proposée au vote pour approbation :

Nb de votants :	17
Pour :	12
Contre :	5



Abstention :	0
--------------	---

La modification des effectifs dans le règlement institutionnel est adoptée, et s'appliqueront les seuils en fonction des moyens impartis à la maternelle pour fonctionner.

d. Campagne 2018 de prise de photo des élèves (vote pour avis)

Le Lycée Franco-Costaricien a besoin des photos individuelles des élèves pour son fonctionnement interne, afin de :

- connaître rapidement les élèves,
- produire dès la rentrée la carte d'identité élève,
- pour raisons de sécurité, de pouvoir identifier un élève en danger.

Jusqu'à cette année, les élèves sont pris en photos individuellement et collectivement en photo par l'entreprise AR Fotografía dans les premiers mois de l'année. Pendant plus d'une semaine, cette entreprise occupe des moyens importants du lycée :

- 1 heure de cours par classe = 44 heures perdues
- 1 grande salle utilisée pendant plus d'une semaine
- Traduction de la note aux familles et relecture, distribution en classe de celle-ci
- Problèmes d'hygiène = brosses et peigne échangés entre les élèves

Résultats :

- Le lycée dispose des photos individuelles 1 à 2 mois après la campagne de prise de photos
- Le Lycée ne gagne rien dans cette opération, aucun reversement, à part les cd des photos réalisées par AR Fotografía
- AR Fotografía, en situation de monopole, exige les prix qu'il souhaite, sans que l'on puisse les contrôler.

Propositions pour 2018 :

- Le service informatique du Lycée se chargera de réaliser la prise de photo individuelle des élèves, en cours d'année en 2018, dans les premiers jours de la rentrée en 2019.
- AR Fotografía ou une autre entreprise réalisera pour 2018 les photos de classe
- AR Fotografía ou une autre entreprise pourront réaliser des photos individuelles, mais en dehors du temps de cours.

La nouvelle proposition d'organisation de prise de photo des élèves est proposée au vote pour avis :

Nb de votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

e. Compte rendu du conseil d'école n°1 du 3 mai (information)

Information est donnée que les comptes rendus du conseil d'école et du CVL sont publiés à part sur le site du lycée.

f. Compte rendu du conseil de vie lycéenne n°1 du 25 mai (information)



3. Action administrative :

a. Convention avec l'établissement partenaire pour l'échange scolaire avec la France (vote pour avis) [pièce jointe n°2]

Le Lycée Franco-Costaricien travaillera encore cette année avec le grand lycée de centre-ville de Dijon, le Lycée Carnot, pour le programme d'échange scolaire des élèves de seconde. Pour encadrer cet échange, nous devons procéder à la signature d'une convention avec l'établissement d'accueil.

La convention avec le Lycée Carnot est proposée au vote pour avis :

Nb de votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil émet un avis favorable à cette convention.

b. Convention avec l'Alliance Française (vote pour avis) [pièce jointe n°3]. Cette convention est une nouveauté et une véritable avancée. En échange de prêt des installations, l'Alliance Française apporte des formations gratuites pour les personnels de l'établissement. Au-delà de cette coopération, il s'agit de mutualiser les ressources des deux entités pour renforcer la place du Français.

La convention avec l'Alliance Française est proposée au vote pour avis :

Nb de votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil émet un avis favorable à cette convention.

c. Renouvellement de la convention avec la FRCR (vote pour avis) [pièce jointe n°4]

Se basant sur des relations anciennes entre le LFC et la FRCR, une convention encadre depuis 2015 les relations entre des deux organismes. Cette convention est donc un renouvellement du modèle de 2015, permettant de poursuivre le développement de ce sport, avec le bénéfice de l'encadrement de la FRCR, devenue depuis 2015 membre du comité olympique du Costa Rica, et membre de World Rugby, l'organisation internationale du Rugby. Le Directeur administratif et financier propose de préciser les « coûts opérationnels », comme par exemple les conditions de préparation pour les événements nationaux concernant la maintenance du terrain et des installations.

Sur ce modèle de convention sportive, est aujourd'hui envisagée une convention avec la Fédération Costaricienne d'escrime, et certainement rapidement un accord avec un ou plusieurs organisations d'athlétisme.

Le renouvellement de la convention avec la FRCR est proposé au vote pour avis :

Nb de votants :	16
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	2

Le conseil émet un avis favorable à cette convention.



d. Attributions des indemnités pour missions particulières (IMP) (vote pour avis)

Dans la continuité de 2016 et 2017, doit être présenté pour avis du CE l'attribution des indemnités pour missions particulières (IMP) nécessaires à l'accomplissement des missions du service public de l'éducation. Le Proviseur souligne qu'il s'agit de missions supplémentaires aux missions traditionnelles d'enseignement, qui nécessitent du temps supplémentaire, et de ce fait une compensation financière, comme il est prévu dans les textes encadrant les fonctionnaires de droit Français.

Pour prolonger les missions particulières déjà mises en place, il est proposé d'attribuer trois IMP à deux enseignants, chargés de la coordination de l'informatique pédagogique, les COTIC (conseillers en technologies de l'information et de la communication). 1 heure est attribuée aussi pour l'entretien du laboratoire de Sciences.

L'attribution des IMP est proposée au vote pour avis :

Nb de votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil émet un avis favorable à l'attribution de ces 4 IMP.

4. Questions diverses à remettre au plus tard le lundi 4 juin à 08h00.

a. Peut-on avoir un compte-rendu financier de la kermesse ?

Le directeur financier présente à l'oral le détail des résultats de la kermesse 2018. Le bénéfice est de 1 200 000 CRC. Le directeur de l'école précise que l'usage de ce fonds sera défini lors du prochain conseil d'école.

b. Le contrat avec Newrest arrive à son terme. Sera-t-il renouvelé ? Pour combien de temps ?

En effet le contrat de prestation avec Newrest touche à sa fin, en décembre 2018. La CHS et son comité hygiène et nutrition sera au cœur de l'étude du nouveau contrat. De fait, la prochaine CHS portera notamment sur ce sujet.

c. Le changement de banque (BNCR → BAC) s'est fait sans consultation/information des personnels. Pourquoi un tel changement ? Est-il obligatoire ?

Le directeur financier procède à la lecture de la note transmise informant les personnels locaux du changement indiqué. La note ne précisait pas les raisons de ce changement, mais il est indiqué par monsieur Ortiz que ce changement a été contraint par les lourdeurs de la plateforme de paiement des salaires du BNCR. Pour le Lycée, le président du comité de gestion avait négocié avec la BAC une baisse importante des coûts de carte bleue. Le directeur financier informe que ce changement est sans coût pour les personnels. Il indique enfin que le changement est obligatoire car c'est l'une des libertés de l'employeur de choisir l'organisme bancaire de versement des salaires.

d. Qu'est-il prévu de faire concernant les poubelles à l'extérieur du lycée ?

La mairie de la Union débute le ramassage des poubelles en les sortant des conteneurs des habitants de la commune, certainement pour faciliter le ramassage. Il est certain toutefois que cette pratique laisse des déchets sur les abords directs des portails d'entrée, dans un espace peu entretenu, non goudronné, et en proximité immédiate du caniveau ouvert que la mairie ne souhaite pas fermer, ce caniveau trainant toutes les poubelles alentour.

e. Est-il prévu de créer un passage piéton aux abords du lycée ?



Lycée Franco-Costaricien
Liceo Franco-Costarricense



Cf point 1 de ce Conseil d'Établissement.

Une dernière information est donnée, relative à la Coupe du Monde de football : le 22 juin les enfants seront accueillis en fonction de leur heure d'arrivée, et le 27, les enfants seraient libérés à 11h00. Un rappel de ce qui avait été fait il y a 4 ans est fait.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, le Proviseur convie tous les participants à partager un moment de convivialité.

www.franco.ed.cr

Téléfono: 2273-6373
Apartado: 674-2250
Tres Ríos, Cartago - Costa Rica

Dirección General
Fax: 2273-6380
e-mail: franco@franco.ed.cr

Sección Administrativa
Fax: 2273-3380